

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191210-016

du 10 décembre 2019

n°016

page 1/3

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (29) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MÉRY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD

POUVOIRS (8) : 1. J. DUMAS donne pouvoir JP. ABELIN

2. A. BEN DJILLALI donne pouvoir à M. LAVRARD
3. JC. GAILLARD donne pouvoir à J. MELQUIOND
4. A. LAURENDEAU donne pouvoir à L. RABUSSIER
5. G. MESLEM donne pouvoir à P. MIS
6. M. MONTASSIER donne pouvoir à AF. BOURAT
7. E. FARHAT donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
8. G. MICHAUD donne pouvoir à K. WEINLAND

EXCUSES (2) : M. METAIS, L. GUILLARD

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MIS**OBJET : Déploiement de la vidéoprotection sur les espaces publics et création d'un Centre de Supervision Urbain – Réajustement des crédits de paiement**

Le projet de vidéoprotection était programmé par les crédits d'investissement des exercices 2017, 2018, 2019 et 2020 à hauteur de 600 000 € TTC défini par délibération n°12 du 7 février 2019 comme suit :

	2017	2018	2019	2020	TOTAL
DÉPENSES					
Assistance à maîtrise d'ouvrage + prestations particulières (études d'exécution, formation, panneaux d'informations etc...)	29 400 €	6800 €	9 000 €	9 000 €	54 200 €
Création du CSU	0 €	0 €	100 000 €	20 000 €	120 000 €
Installation des caméras	0 €	121 200 €	180 000 €	124 600 €	425 800 €
TOTAL DÉPENSES en € TTC	29 400 €	128 000 €	289 000 €	153 600 €	600 000 €
RECETTES					
Subventions de l'État (FIPD)	0 €	10 800 €	124 000 €	61 440 €	196 240 €
Autofinancement Ville	29 400 €	117 200 €	165 000 €	92 160 €	403 760 €
TOTAL RECETTES	29 400 €	128 000 €	289 000 €	153 600 €	600 000 €

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191210-016

du 10 décembre 2019

n°016

page 2/3

L'étude technique réalisée par le cabinet Althing a nécessité de nombreux échanges avec le service commun numérique et le service aménagement urbain afin de construire un projet cohérent avec l'existant et de rechercher toutes les mutualisations possibles. La réalisation de l'étude a donc été plus longue que prévue. Il convient donc de répartir les crédits de paiement jusqu'à l'exercice 2020 pour un même montant global d'autorisation de programme.

Par ailleurs ce projet est éligible au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), la subvention sera à hauteur de 20 à 40% du projet.

Les travaux ont débuté comme prévu courant premier semestre 2018, année qui a vu l'installation des 15 premières caméras dans l'espace public. En 2019, 17 caméras ont été installées dans l'espace public au centre ville, dans les quartiers d'habitat social (Châteauneuf, Ozon, Lac-Renardières) ainsi que sur les grands axes (entrée/sortie de ville).

Il est proposé au conseil municipal de modifier la programmation pluri-annuelle du projet.

* * * * *

VU la stratégie nationale de prévention de la délinquance et le plan départemental de prévention de la délinquance de la Vienne 2013/2017,

VU la stratégie locale de prévention de la délinquance 2011 - 2014

VU la stratégie locale de prévention de la délinquance 2015 - 2018

VU les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,

VU la délibération du conseil municipal n°8 du 15 décembre 2016 créant une autorisation de programme pour l'installation d'un système de vidéoprotection dans les espaces publics et la création d'un Centre de Supervision Urbain,

VU la délibération du conseil municipal n°18 du 21 décembre 2017 créant une autorisation de programme pour l'installation d'un système de vidéoprotection dans les espaces publics et la création d'un Centre de Supervision Urbain,

VU la délibération du conseil municipal n°12 du 7 février 2019 relative au réajustement des crédits de paiement dans le cadre du projet d'installation d'un système de vidéoprotection dans les espaces publics et la création d'un Centre de Supervision Urbain,

CONSIDÉRANT l'opportunité de développer un système de vidéoprotection sur le territoire châtelleraudais en déployant la vidéoprotection sur les espaces publics,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer une autorisation de programme destinée à financer les différentes dépenses de cette opération sur plusieurs exercices budgétaires,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20191210-016****du 10 décembre 2019****n°016****page 3/3**

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de modifier la programmation pluri-annuelle d'un montant de 600 000 € TTC pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur les espaces publics,
- Les crédits de paiements (montants TTC) seront inscrits aux budgets de la ville de Châtellerault, selon le calendrier prévu dans le tableau ci-dessous :

Installation d'un système de vidéoprotection sur les espaces publics
opération 123 sous fonction 11 service gestionnaire 4510

	2017	2018	2019	2020	TOTAL
DEPENSES					
Assistance à maîtrise d'ouvrage + prestations particulières (études d'exécution, formation, panneaux d'informations etc...)	0 €	36 200 €	11 500 €	6 000 €	53 700 €
Création du CSU	0 €	0 €	98 240 €	10 000 €	108 240 €
Installation des caméras	0 €	18 800 €	211 260 €	208 000 €	438 060 €
TOTAL DÉPENSES en € TTC	0 €	55 000 €	321 000 €	224 000 €	600 000 €
RECETTES					
Subventions de l'Etat (FIPD)	0 €	10 800 €	54 785 €	104 685 €	170 270 €
Autofinancement Ville	0	44 200 €	266 215 €	119 315 €	429 730 €
TOTAL RECETTES	0 €	55 000 €	321 000 €	224 000 €	600 000 €

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Vote : Adopté à la majorité

POUR : 36
CONTRE : 1 (P. BARAUDON)
ABSTENTIONS : 0

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

